LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

2026 DAC 397 - Amendement 01 :

Signataires : Roland Timsit, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Céline Verzeletti.

Dispositif:
l'article 27 est supprimé.

Exposé des motifs :
Le présent amendement vise à supprimer la subvention de 30 000 euros attribuée à l'association Groupe SOS Solidarités pour son projet « Souffleurs de sens », relatif à la mise en place de formations, sensibilisations, ateliers artistiques et services d'accessibilité auprès des professionnels de la culture, ainsi qu'à l'accompagnement de projets culturels entre établissements culturels et médico-sociaux.

Le Nouveau Paris Populaire rappelle son attachement plein et entier à l'accessibilité universelle, aux droits culturels des personnes en situation de handicap et au développement de projets permettant de garantir l'accès effectif de toutes et tous à la création, aux œuvres, aux pratiques artistiques et aux lieux culturels.

Mais cet objectif indispensable ne saurait justifier la concentration croissante des financements publics au bénéfice du Groupe SOS, devenu au fil des années un acteur hégémonique dans de nombreux champs de l'action publique : santé, médico-social, insertion, jeunesse, logement, solidarité, dépendance, culture, handicap ou encore accompagnement des structures sociales et médico-sociales.

Par sa taille, sa stratégie de croissance externe et sa capacité à répondre massivement aux appels à projets, le Groupe SOS tend progressivement à se substituer aux pouvoirs publics et aux associations de proximité, au point d'être régulièrement présenté comme un véritable « opérateur privé de l'État ».

Cette concentration fragilise le tissu associatif local, réduit la diversité des acteurs de l'économie sociale et solidaire et favorise une logique de quasi-monopole dans la mise en œuvre de politiques publiques pourtant fondées sur le pluralisme associatif, l'ancrage territorial, la proximité avec les personnes concernées et la participation directe des usager·es.

Dans le champ du handicap et de l'accessibilité culturelle, cette vigilance est d'autant plus nécessaire que de nombreuses associations locales, collectifs d'artistes, structures culturelles indépendantes, compagnies inclusives et organisations directement portées par des personnes concernées disposent d'une expertise précieuse. Elles doivent être soutenues prioritairement, plutôt que de renforcer encore un grand groupe déjà omniprésent dans le secteur social et médico-social.

Le développement de l’accessibilité culturelle doit relever d’une politique publique ambitieuse, construite avec les personnes en situation de handicap, les associations de terrain et les structures culturelles de proximité. Il ne peut devenir un nouveau segment d’activité capté par un opérateur dominant.